

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 15/07/2026 sur www.xmarches.fr sous la référence 2026-37EP

Cet avis a fait l'objet de plusieurs publications rectificatives : le 24/07/2026

Pouvoir adjudicateur :

Ville d'Epernay

7 bis avenue de champagne 51200 ÉPERNAY

marches.publics@ville-epernay.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2026-37EP TRAVAUX DE REFECTION DES PONTS MARCEL PAUL ET JEANNE D'ARC SUR LE CUBRY -
Lot 1 :

Objet de la délégation : La présente consultation concerne des travaux de réfection du pont Marcel Paul et du pont Jeanne d'Arc situés sur le Cubry à ÉPERNAY.

L'ensemble du contenu des prestations est détaillé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulière

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45221119-9 - Travaux de rénovation de ponts.

Lieu d'exécution : 51200 ÉPERNAY

Critères d'attribution :

Prix des prestations 50 %

Valeur technique 40 %

Performances environnementales 10 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 21/09/2026

Montant final HT : 292 841,65 €

Opérateur économique attributaire :

BERTHOLD CHAMPAGNE ARDENNE

3 RUE DENIS PAPIN - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

France

Mail : berthold@berthold-btp.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

[Instance chargée des procédures de recours :](#)

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

[Introduction des recours :](#)

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

[Consultation du contrat :](#)

[Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable \(dans le respect des secrets protégés par la loi\) :](#)

Ville d'Epernay

7 bis avenue de champagne

51200 ÉPERNAY